

# Déclaration liminaire des élus de la CAPN C Techniques

## CAP 8 BARÈME

### (RÉPARTITION CAPITAL/MOIS)

## DU 13 FÉVRIER 2013

Dans le contexte actuel où les plans sociaux et les fermetures d'entreprises se multiplient (restructuration chez Renault entraînant plus de 7 500 suppressions de postes, fermeture de l'usine PSA d'Aulnay-sous-Bois, de l'usine Goodyear à Amiens, de l'usine Arcelor Mittal, de la raffinerie Petroplus, etc.), la CGT dénonce fermement l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 qui constitue une attaque en règle contre le code du travail.

Ce texte marque une grave régression des droits sociaux des salariés. Il contient de multiples dispositions pour faciliter les licenciements et accentuer la flexibilité.

Le chantage à l'emploi est généralisé par des accords permettant la baisse des salaires et l'augmentation du temps de travail ; ce sont les accords de « compétitivité/emploi » voulus par l'ancien président de la République.

Le gouvernement qui se dit attaché au dialogue social, doit prendre en compte le rejet de cet accord par les syndicats CGT et FO qui représentent bien plus de salariés que les syndicats signataires.

C'est pourquoi la CGT et FO décident d'appeler les salariés à se mobiliser le 5 mars prochain et à exprimer leur opposition à cet accord en direction du gouvernement, des députés et des sénateurs par des rassemblements, des manifestations et des arrêts de travail partout en France.

Cette journée doit exprimer un refus de l'austérité et de la flexibilité ; l'exigence de réponses nouvelles pour les droits sociaux, l'emploi, l'augmentation des salaires et des pensions.

**A la DGFIP, la CGT Finances Publiques continue à travailler, dans l'unité syndicale la plus large, à donner des prolongements à la journée de grève du 27 novembre 2012 et faire entendre les revendications des personnels en matière d'emplois, en exigeant un moratoire immédiat sur les suppressions d'emplois et des créations partout où cela est nécessaire, en matière de salaires et de pouvoir d'achat, en exigeant notamment une augmentation urgente de la valeur du point d'indice.**

Au niveau Fonction publique, à l'appel de l'UGFF-CGT, de la FSU et de SOLIDAIRES, les agents ont participé à la journée d'action du 31 janvier 2013.

Sur les 130 rassemblements et manifestations recensés sur le territoire, c'est plus de 150 000 personnes qui sont descendues dans les rues dire leurs légitimes exigences et leur fort mécontentement.

Enfin, une réunion sur les carrières et rémunérations dans la Fonction publique était programmée le 7 février 2013 avec la ministre Marylise Lebranchu.

A l'issue de la rencontre, la CGT fait le constat que le gouvernement choisit de ne pas répondre aux fortes attentes des agents, même si elle acte positivement le dé-contingentement annoncé du 8<sup>e</sup> échelon de la catégorie C.

Montreuil, le 21 février 2013

Syndicat national  
CGT Finances Publiques

● Case 450

263 RUE DE PARIS 93514 MONTREUIL CEDEX

● dgfip@cgt.fr

● www.financespubliques.cgt.fr

● Tél. : 01.55 82 80 80

Sur la question fondamentale de la valeur du point d'indice, la ministre a annoncé la poursuite du gel de la valeur du point. Cette décision, lourde, prolonge en la matière la politique du précédent gouvernement.

Pour la CGT, ce choix inacceptable appelle une forte réaction des personnels et de leurs organisations syndicales.

**Les représentants des personnels de la CGT Finances Publiques rappellent leur attachement à une véritable reconnaissance de la valeur professionnelle des agents qui doit se faire au travers d'une notation basée sur des critères objectifs, reflétant la qualité du service public rendu et du travail réalisé.**

Nous condamnons tout système de notation/évaluation lié au culte de la performance et à la réalisation d'objectifs fixés arbitrairement, dans le cadre d'une politique marquée par les suppressions d'emplois, la dégradation des conditions de travail et de l'accomplissement des missions.

La nouvelle réforme s'inscrit dans un contexte général de remise en cause des garanties statutaires pour imposer la culture de résultats, la rémunération au mérite et l'individualisation des carrières, en s'appuyant sur les méthodes de management inspirées des pires exemples du privé.

**Nous dénonçons la mise en place de l'entretien professionnel, dès 2013, qui instaure entre le chef de service et l'agent une relation contractuelle rendant ce dernier plus vulnérable.**

Au delà de notre opposition à ce système, nous tenons à dénoncer le passage en force de l'administration, le manque de concertation avec les organisations syndicales et le manque d'information et de transparence sur la mise en place du nouveau dispositif pour les agents.

En effet, alors que les premiers entretiens ont été annoncés pour le début du mois de février, aucune information n'a, à ce jour, été communiquée aux agents par la Direction générale quant aux changements que ce nouveau système va induire dans la façon dont ceux-ci vont être évalués.

Nous restons toujours en attente de publication de la circulaire ministérielle devant encadrer cette procédure. Par ailleurs, l'instruction rédigée par

vos services demeure aujourd'hui inaboutie, compte tenu de la non prise en compte de l'arrêté ministériel du 20 décembre dernier dans sa rédaction. Cette instruction n'a d'ailleurs toujours pas été diffusée aux agents.

La CGT Finances Publiques exige donc qu'aucun entretien ne soit programmé tant que le dispositif ne sera pas stabilisé et qu'une information claire et précise ait été diffusée aux agents.

Concernant la méthode d'élaboration de cette instruction, la CGT Finances Publiques ne saurait cautionner la façon dont vos services ont procédé. Alors qu'il avait été demandé une réunion de synthèse suites aux différentes réunions qui avaient eu lieu, celle-ci n'a jamais été mise à l'ordre du jour d'aucun groupe de travail.

**Nous condamnons la mise en place d'un recours dit hiérarchique, obligatoire pour l'agent en cas de contestation de son évaluation et préambule à tout recours devant la CAP compétente.**

Ce dispositif implique la possibilité de réviser la valorisation de l'agent hors du cadre de toute instance paritaire. Les mois alors attribués seraient ponctionnés sur la réserve constituée en vue des CAP avec le risque de consommer entièrement celle-ci.

**Concernant cette CAP, cette année encore, de trop nombreuses directions n'ont pas utilisé tout leur contingentement,** ce qui nous permet de souligner une fois de plus les inégalités et les injustices entre les agents d'une direction à l'autre.

Il est scandaleux que 5 directions (DISI SUD-EST, DISI NORD DISI PARIS-CHAMPAGNE, LOIRET, VAR) n'aient pas utilisé l'intégralité de la dotation en 2012 (5 +0.06 et 2 +0.02) alors que l'administration générale prend l'attache des directions locales avant d'attribuer les réductions.

11 directions n'ont pas de réduction de 2 mois : DVNI, DIRCOFI SUD-PYRENEE, DIRCOFI CENTRE, DIRCOFI RHONE-ALPES, AUBE, EURE ET LOIRE, HAUTE-LOIRE, LOZERE, TERRITOIRE DE BELFORT, GUYANE, ST PIERRE ET MIQUELON.

La DVNI et la LOZERE n'ont aucune possibilité de réduction à attribuer pour l'évaluation.